



Conseil de sécurité

Soixante-dixième année

7396^e séance

Mardi 3 mars 2015, à 10 h 45

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Delattre	(France)
<i>Membres :</i>	Angola	M. Gaspar Martins
	Chili	M. Olguín Cigarroa
	Chine	M. Liu Jieyi
	Espagne	M. Oyarzun Marchesi
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Power
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	Jordanie	M ^{me} Kawar
	Lituanie	M ^{me} Murmokaitė
	Malaisie	M ^{me} Adnin
	Nigéria	M. Sarki
	Nouvelle-Zélande	M. McLay
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Wilson
	Tchad	M. Cherif
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Suárez Moreno

Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 45.

Remerciements au Président sortant

Le Président : Étant donné que c'est la première séance du Conseil de sécurité pour le mois de mars 2015, je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage, au nom du Conseil, à S. E. M. Liu Jieyi, Représentant permanent de la Chine, qui a assuré la présidence du Conseil de sécurité pendant le mois de février 2015. Je suis certain de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil en exprimant mes sincères remerciements à l'Ambassadeur Liu et à toute son équipe pour le grand talent et l'efficacité avec lesquels les travaux du Conseil ont été conduits le mois dernier.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Le Président : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de l'Australie, du Luxembourg, de la Norvège et du Soudan du Sud à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2015/153, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par l'Australie, le Chili, les États-Unis d'Amérique, la France, la Lituanie, le Luxembourg, la Norvège, la Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Je crois comprendre que le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Angola, Tchad, Chili, Chine, France, Jordanie, Lituanie, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Nigéria, Fédération de Russie, Espagne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique, Venezuela (République bolivarienne du)

Le Président : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2206 (2015).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M^{me} Power (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Depuis 14 mois, les États-Unis appuient l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et la région dans les efforts qu'elles déploient pour faciliter les pourparlers entre les parties belligérantes au Soudan du Sud en vue d'un accord de paix global et sans exclusive et de la formation d'un gouvernement de transition chargé de diriger un processus de réformes qui permette de traiter les causes profondes du conflit. Différents documents ont été signés, des accords partiels conclus, des promesses faites et des assurances données, mais la situation n'a fait que s'aggraver pour les habitants du plus jeune pays de l'Organisation des Nations Unies. Les aspirations du peuple sud-soudanais ont été maintes fois contrariées. Au lieu de se consacrer au bien-être de leur population, un certain nombre d'individus préfèrent privilégier leurs propres intérêts politiques étroits plutôt que de faire les compromis nécessaires pour parvenir à la paix.

La résolution 2206 (2015) adoptée aujourd'hui appuie les efforts de médiation de l'IGAD en mettant en place le cadre de sanctions ciblées. Aux termes de cette résolution, les parties doivent respecter les délais fixés par l'IGAD pour le règlement de toutes les questions non résolues du conflit et entamer le processus de formation d'un gouvernement d'union nationale de transition. Tout non-respect serait suivi de conséquences, dont la désignation des hauts responsables tombant sous le coup de mesures de gel des avoirs et d'interdiction de voyager, ou l'imposition d'un embargo sur les livraisons d'armes.

L'adoption de la résolution, assortie de délais réalistes fondés sur les étapes fixées par l'IGAD pour le règlement de la crise, permettra, nous l'espérons, d'accroître les chances de parvenir à une paix durable et crédible. Nous renforçons la capacité de l'IGAD de peser sur les négociations en signifiant très clairement à ceux qui continuent de faire primer la guerre sur la paix qu'ils seront tenus de rendre des comptes dès maintenant, alors qu'il s'agit de faire des compromis pour parvenir à un accord, mais également par la suite, lorsqu'ils verront s'ils veulent donner suite ou non aux modalités de la résolution.

Certains ont posé la question suivante : pourquoi adopter cette résolution maintenant, alors que l'IGAD est au milieu d'un autre cycle de négociations importantes

et qu'un accord pourrait bien se concrétiser sous peu? La réponse est que les parties ont besoin de savoir, non seulement qu'elles seront tenues de rendre des comptes si elles ne font pas les concessions nécessaires pour parvenir à un accord, mais aussi qu'elles devront répondre de leurs actes également en aval si, comme elles l'ont déjà fait si souvent, elles ne mettent pas en œuvre les engagements qu'elles ont souscrits.

Aujourd'hui, à cause de ce conflit, 2,5 millions de personnes ont besoin d'une aide alimentaire d'urgence, plus de 2 millions de personnes sont déplacées ou réfugiées du fait de la violence, et la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, qui avait été initialement déployée pour appuyer le plus jeune État du monde, offre désormais elle-même refuge à plus de 100 000 personnes déplacées cherchant à fuir les violences perpétrées par le Gouvernement et les groupes armés qui s'y opposent. Les viols et les meurtres sont devenus monnaie courante, et il y a quelques semaines à peine, nous avons appris l'enlèvement de centaines de jeunes garçons à Malakal par des groupes armés entendant les utiliser comme enfants soldats.

Aujourd'hui, au Soudan du Sud, c'est tout l'avenir d'une jeune génération qui est pris en otage par des acteurs politiques qui, au mépris de ce qu'il en coûte, refusent tout compromis. Cela ne peut plus durer, et ceux qui font obstruction à la paix doivent commencer à en payer le prix. Voilà pourquoi la décision prise aujourd'hui par le Conseil est si importante.

M. Liu Jieyi (Chine) (*parle en chinois*) : Étant donné qu'il s'agit de la première séance du Conseil de sécurité de ce mois, je tiens à féliciter la France de son accession à la présidence du Conseil. Je suis convaincu que, sous votre conduite, Monsieur le Président, le Conseil sera en mesure de mener à bien sans heurt ses travaux pour le mois en cours.

Je tiens également à remercier les membres du Conseil de l'appui et de la coopération qu'ils ont apporté à la présidence chinoise en février.

Les deux parties au conflit au Soudan du Sud sont engagées dans des négociations politiques en Éthiopie, sous les auspices de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD). La Chine soutient le rôle constructif que joue le Conseil à l'appui des efforts de médiation de l'IGAD. Le Conseil a adopté la résolution 2206 (2015), qui envoie un message unanime à l'intention des parties dans le but d'aider l'IGAD dans les efforts qu'elle déploie pour obtenir rapidement une

percée dans les négociations politiques. La Chine se félicite des consultations menées par les deux parties sud-soudanaises sur la base de la proposition présentée par l'IGAD, qui a donné lieu à certains progrès. La Chine espère sincèrement que les deux parties aux négociations trouveront le plus tôt possible un compromis sur les questions pendantes afin de franchir une étape cruciale sur la voie du rétablissement de la paix et de la stabilité au Soudan du Sud, ce qui est fondamentalement dans l'intérêt à long terme de ce pays et de son peuple.

Alors qu'il assistait aux consultations spéciales à l'appui du processus de paix au Soudan du Sud, sous les auspices de l'IGAD en janvier, notre ministre des affaires étrangères, M. Wang Yi, a présenté une proposition en quatre points en faveur d'un règlement de la question du Soudan du Sud. Nous exhortons les parties au conflit à mettre fin séance tenante aux combats et à la violence et à mettre en place un gouvernement de transition le plus rapidement possible. Nous appuyons fermement l'IGAD dans le rôle de médiation qu'elle joue pour améliorer la situation humanitaire au Soudan du Sud. Nous espérons que la résolution 2206 (2015) permettra réellement d'atteindre cet objectif.

Nous appelons la communauté internationale à maintenir son appui énergique à la mission de bons offices assumée par l'IGAD et à aider les pays de la région à jouer le rôle important qui est le leur dans la recherche d'une solution au problème du Soudan du Sud. La Chine est prête à se joindre aux parties intéressées au sein de la communauté internationale dans un effort inlassable pour promouvoir la paix, la stabilité et le développement au Soudan du Sud.

M. Sarki (Nigéria) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis tout d'abord, Monsieur le Président, de féliciter votre délégation de son accession à la présidence du Conseil ce mois-ci. Nous nous réjouissons sincèrement à la perspective de travailler avec vous de façon constructive à la mise en œuvre du programme de travail qui a été adopté à l'unanimité aujourd'hui.

Nous tenons également à remercier et à saluer la délégation chinoise pour la façon dont elle a dirigé les travaux du Conseil au mois de février.

À l'heure où nous prenons la parole, nous savons que la résolution 2206 (2015) a été adoptée à l'unanimité par le Conseil. Notre désir de paix et de stabilité au Soudan du Sud a sous-tendu notre décision de voter pour la résolution. Nous pensons qu'elle traite tous les éléments et questions critiques qui font obstacle

au retour du pays à la normale. Nous comptons qu'elle enverra un message de fermeté quant à la nécessité de progresser vers un règlement pacifique du conflit au Soudan du Sud. Nous soulignons encore une fois qu'une solution militaire au conflit est hors de question. Seule une solution négociée permettra d'instaurer la paix, la stabilité et la sécurité à long terme au Soudan du Sud.

Les dirigeants africains ne restent pas là sans rien faire tandis que la situation au Soudan du Sud continue de se détériorer. Le Premier Ministre éthiopien et Président de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) s'est entretenu avec les dirigeants sud-soudanais et, dans ses observations, il a fait remarquer avec force que le monde ne peut rester les bras croisés alors que le pays continue de souffrir.

Le Nigéria juge par conséquent encourageante la décision du Président Salva Kiir et de M. Riek Machar d'entamer des pourparlers de paix directs à Addis-Abeba. Nous prions instamment les deux dirigeants de faire fond sur les progrès enregistrés jusqu'ici dans le processus de paix dirigé par l'IGAD, et de faire preuve de la volonté politique nécessaire pour régler toutes les questions en suspens. Nous pensons qu'un règlement négocié est à portée de main et attendons avec intérêt une issue positive de ces pourparlers à la date butoir convenue du 5 mars.

M. Iliichev (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous voudrions nous aussi féliciter la délégation française de son accession à la présidence du Conseil de sécurité.

La Fédération de Russie a voté pour la résolution 2206 (2015), convaincue de l'importance qu'il y a d'appuyer l'unité du Conseil dans l'intérêt du règlement de la situation au Soudan du Sud. Toutefois nous continuons de penser que la décision prise par le Conseil aujourd'hui est prématurée. Il ne faut pas se faire d'illusion : nous n'appuyons pas sans réserve l'application d'un régime de sanctions contre le Soudan du Sud. Notre position de principe est bien connue. Nous n'avons jamais pensé que les sanctions étaient utiles et qu'elles pouvaient être un moyen efficace de régler un conflit politique. Aujourd'hui, à mesure que les négociations entre les parties belligérantes avancent, le Soudan du Sud a plus que jamais besoin de compréhension et d'un appui constructif et non de pressions et de menaces qui pourraient produire un effet contraire.

En outre, nous estimons qu'appliquer concrètement les mesures prévues par le régime de sanctions serait contre-productif, du moins tant qu'il existe un espoir de régler le conflit par la négociation. Mettre les protagonistes au pied du mur ne mènera nulle part. Les restrictions ne feront que durcir les positions et compliquer davantage la quête d'un règlement mutuellement acceptable.

Lors des prochains examens de la question du Soudan du Sud, le Conseil devra s'abstenir de prendre des décisions hâtives et lourdes de conséquences, sachant que les pourparlers sud-soudanais se poursuivent à Addis-Abeba. Il faudra aussi tenir compte de la manière dont la trêve convenue sous l'égide de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et de l'Union africaine à la fin du mois de janvier, est observée sur le terrain.

De plus, le Conseil a décidé d'appliquer des sanctions sans attendre un signe d'appui clair et sans équivoque de la part des principaux acteurs africains, en premier lieu l'IGAD et l'Union africaine. Cela est contraire à la pratique qui veut que les Africains doivent avoir la primauté dans la gestion de ce genre de dossier, comme ce fut le cas en Guinée-Bissau et en République centrafricaine. Nous rappelons à cet égard que plusieurs résolutions précédentes sur le Soudan du Sud indiquaient clairement que le Conseil n'envisagerait d'éventuelles mesures de sanction contre ce pays qu'en consultation avec les partenaires intéressés, notamment l'IGAD et l'Union africaine.

Étant donné l'absence d'un appui unanime aux sanctions contre le Soudan du Sud de la part des capitales africaines, notamment les pays voisins de ce pays, on ne peut exclure que le Conseil de sécurité éprouve des difficultés à faire respecter le régime de sanctions qu'il vient d'approuver, ce qui pourrait avoir des retombées négatives sur sa crédibilité. Ceux qui ont insisté pour que soit adoptée la résolution d'aujourd'hui, malgré toutes nos mises en garde, seront les premiers responsables de ce possible scénario néfaste.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan du Sud.

M. Deng (Soudan du Sud) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, de l'accession de la France à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours. Je tiens à féliciter votre prédécesseur pour la manière dont il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Je veux aussi vous remercier de l'occasion qui m'est donnée de prendre la parole au Conseil sur l'importante question des sanctions imposées à mon pays. Il ne serait toutefois pas honnête de ma part de dire que c'est avec grand plaisir que je le fais.

Il est de notoriété publique, depuis un certain temps maintenant, que les États-Unis préparaient un projet de résolution sur des sanctions contre le Soudan du Sud. Les raisons invoquées pour justifier cette menace de sanctions étaient la frustration et l'impatience de la communauté internationale face à l'absence de progrès dans le processus de paix. Comme je l'ai indiqué dans ma déclaration au Conseil le 25 novembre 2014 :

« La frustration de la communauté internationale en ce qui concerne les pourparlers d'Addis-Abeba est compréhensible, mais une solution durable à la présente crise ne saurait être obtenue par l'imposition de sanctions » (S/PV.7322, p. 2).

Dans la même déclaration, j'avais ajouté :

« Il est bien connu que les sanctions n'atteignent pratiquement jamais leur objectif. Au contraire, elles tendent à durcir les positions et à favoriser la confrontation plutôt que la coopération. Nous estimons que la communauté internationale peut jouer un rôle positif en dialoguant de façon constructive avec les deux parties afin de diligenter la conclusion d'un accord » (*ibid.*).

En tout état de cause, la frustration ne peut servir d'argument solide à une décision aussi importante du Conseil sur des questions relatives au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Si, comme on l'a souvent affirmé, l'objectif n'est pas de viser les hauts dirigeants mais des individus de rang intermédiaire qui ne jouent pas un rôle central dans le processus de paix, une telle punition risque de s'avérer un exercice futile. À l'inverse, punir des personnes qui jouent un rôle de premier plan à ce stade crucial du processus de paix pourrait bien être contre-productif et desservir la paix. Accorder la priorité à la paix ou à l'application du principe de responsabilité devient donc une considération politique déterminante.

Si, comme on veut nous le faire croire, la résolution 2206 (2015) est purement d'ordre procédural et vise à mettre en place un cadre permettant un régime de sanctions et non à imposer véritablement des sanctions, alors elle équivaut à une menace. Mais une menace n'a

de sens que si elle est crédible. Et si crédibilité veut dire que des sanctions seront en fait imposées dans le cas où les parties ne feraient pas de progrès concrets vers la paix, alors la question qui se pose est de savoir quel effet positif pourraient avoir de telles sanctions sur le processus de paix. Les dirigeants sud-soudanais ont affirmé à maintes reprises que la menace de sanctions risquait de mettre en péril le processus de paix. Dès lors, la question fondamentale qui se pose est de savoir si les sanctions sont une punition en cas d'échec à faire la paix ou une incitation à faire la paix. Dans un cas comme dans l'autre, les incidences sont d'une importance cruciale. S'il s'agit d'une punition, alors l'affaire est entendue. Mais s'il s'agit d'une incitation, alors les sanctions constituent une mesure négative et contre-productive qui ne peut susciter qu'une réponse négative.

Au début du mois de décembre 2014, une délégation ministérielle de haut niveau, composée du Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale et du Ministre auprès du Président de la République, se sont rendus à Washington, pour remettre au Président Barack Obama une lettre qui lui était adressée par le Président Salva Kiir. Ils sont venus ensuite à New York pour informer individuellement les membres du Conseil de sécurité, d'autres ambassadeurs et des hauts responsables de l'ONU de l'évolution du processus de paix. L'objectif de cette visite était de faire comprendre à Washington, et à l'ONU, que, contrairement à une idée répandue, des progrès considérables avaient été accomplis et se poursuivaient en vue de mettre fin au conflit, de rétablir la paix et d'assurer la réconciliation nationale. Les Ministres avaient signalé que la plupart des questions litigieuses avaient été réglées et que les deux domaines dans lesquels des divergences de vues persistaient étaient la structure du Gouvernement et les dispositifs de partage du pouvoir. Ils avaient indiqué à plusieurs reprises que le Soudan du Sud devait être compris et appuyé, non pas sanctionné.

Il est vraiment ironique que, alors que le Président Salva Kiir a consenti des concessions importantes dans le cadre des négociations avec le mouvement rebelle, dont l'objectif annoncé est de renverser un Gouvernement élu par le peuple, il a surtout été critiqué, plutôt que salué pour sa magnanimité. Les choses iront-elles mieux pour le Soudan du Sud avec un changement de gouvernement favorable aux chefs de la rébellion ou sans dirigeants élus? C'est une question que le Conseil devrait examiner sérieusement. Je crois en des critiques

constructives, mais c'est exactement ce qu'elles doivent être : constructives et productives.

Des décrets républicains récemment signés par le Président Kiir confirment sa volonté de faire tout son possible pour mettre fin à la tragédie insensée que connaît son pays. Le Président a publié trois décrets à cette fin. Le premier décret républicain accorde l'amnistie à tous ceux qui mènent une guerre contre l'État. Certains considéreront cela équivaut à accorder l'impunité, ce qui est condamné par le plus grand nombre, mais il faut également voir cela comme un pas en direction de la paix et de la réconciliation, que tout le monde appelle de ses vœux. Le deuxième décret républicain est une déclaration de cessez-le-feu unilatéral du Gouvernement, qui donne à l'armée l'ordre strict de se battre uniquement pour se défendre, si et quand elle est attaquée. Cela fait porter aux rebelles la charge morale de faire un choix : continuer de faire la guerre ou faire la paix. Le troisième décret présidentiel donne des directives pour la mise en œuvre de l'Accord d'Arusha du 21 janvier 2015 relatif à la réunification du Mouvement populaire de libération du Soudan.

Ces décrets républicains devraient contribuer à établir la confiance entre les trois parties aux

conflits – le Gouvernement, le Mouvement populaire de libération du Soudan dans l'opposition et les ex-détenus du Mouvement populaire de libération du Soudan – et à obtenir l'appui de la communauté internationale en vue de mettre rapidement un terme à la violence. Le Président et le Gouvernement sud-soudanais ont besoin d'encouragements et d'un appui, non pas d'une condamnation.

Un enseignement peut être tiré de la Commission d'enquête de l'Union africaine pour le Soudan du Sud, présidée par l'ancien Président Obasanjo. Son rapport n'a pas été publié, précisément parce que les hauts responsables de l'Union africaine craignent qu'il n'ait des effets négatifs sur le processus de paix. Quoi qu'il en soit, maintenant que le Conseil de sécurité a adopté la résolution relative aux sanctions, nous espérons qu'il s'abstiendra d'imposer effectivement ces sanctions et qu'il engagera un dialogue constructif avec les parties pour mettre rapidement fin au conflit.

Le Président : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur la liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 11 h 10.